

Un "sacré" monument aux Morts à Villars-sur-Var

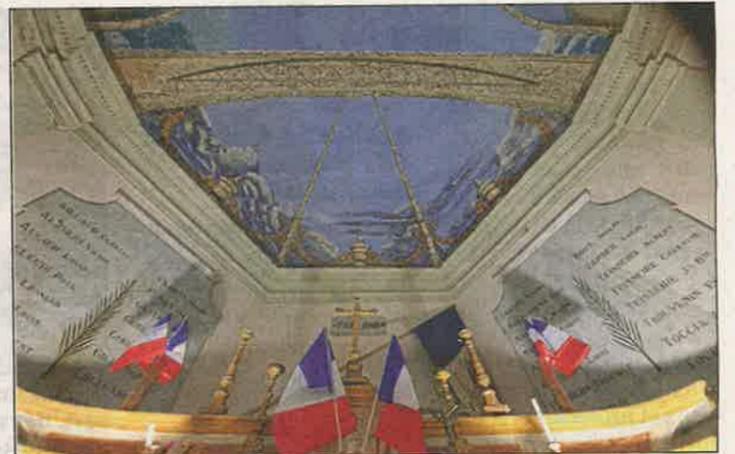
Le monument aux Morts de Villars-sur-Var est un mémorial unique dans les Alpes-Maritimes. Intégré dans une chapelle préexistante, on vous en raconte son histoire particulière.

On peut comprendre que mettre un monument aux Morts dans un bâtiment religieux (...) ait pu paraître inacceptable à un préfet de la République », écrivent Colette et Michel Bourrier-Reynaud, dans leur livre *La longue mémoire des pierres* (1).

C'est pourtant bien le cas du monument de Villars-sur-Var. Un mémorial inédit que l'on doit au travail bénévole de Charles Dalmas, l'architecte de l'hôtel Rhul à Nice. Le monument aux Morts se trouve dans une chapelle : c'est le seul des Alpes-Maritimes. Selon les auteurs, il y en aurait cinq similaires en France.



Une vue de la chapelle des Pénitents Blancs (à g.) en 1830. (DR)



L'intérieur de l'édifice mêle plaques du monument aux Morts républicain et autel chrétien. (Photo M. T.)

L'État s'oppose, la commune force

La chapelle qui se trouve sur la place centrale du village se dégradait déjà lorsque survient la Première Guerre mondiale, la municipalité pense à faire d'une pierre deux coups. « Le conseil municipal décide que ce monument sera érigé dans la chapelle des Pénitents Blancs sur la place Carnot [aujourd'hui Robini] (...). La dépense prévue s'élève à 12 500F et (...) le produit des souscriptions publiques n'est que de 3 469 F 90 », annonce la séance du 20 juin 1920. L'État versait, à l'époque, une subvention proportionnelle au nom-

bre de soldats tués en fonction de la population de la commune. Subvention refusée par Villars qui veut passer outre les refus des autorités françaises. D'une part, la loi du 9 décembre 1905 interdisait « d'apposer des signes ou emblèmes religieux sur les monuments à élever sur la voie publique ». D'autre part, pour obtenir la construction du mémorial, il aurait fallu l'approbation de la commission spéciale du chef-lieu du département, sous la présidence du préfet.

Ainsi, le 9 octobre 1921, le conseil municipal de Villars répond au sous-préfet de Puget-Théniers,

qui avait formulé quelques observations : « Considérant que la commune a dû limiter son effort aux ressources dont elle peut disposer, que le monument proprement dit sera la chapelle elle-même [...] ce dont aurait pu s'apercevoir la commission spéciale, que la pente de la toiture de la chapelle est suffisante, attendu que depuis des siècles les eaux de pluies s'étant toujours écoulées librement (...), le conseil décide que les travaux seront mis en adjudication dès approbation des plans et devis ». Le préfet s'oppose formellement. Le conseil municipal répond à nouveau le 26 janvier 1922 : « La commune renonçant à

toute subvention, prend à sa charge la totalité de la dépense du monument ».

Charles Dalmas bénévole

Pour réaliser le monument aux Morts, ce ne sera ni plus ni moins que Charles Dalmas qui en fut l'architecte. Celui qui est à l'origine de la construction des plus prestigieux hôtels de la Côte d'Azur (Winter-Palace, Royal, Hermitage, Rhul, Carlton de Cannes) en fit les plans et surveilla les travaux. Connaissant les difficultés financières de la commune, il offrit le

tout. Le 1^{er} juin 1926, le conseil municipal remercie l'architecte niçois. « Considérant que la commune est redevable à M. Dalmas père, d'un monument aux Morts se distinguant autant par sa simplicité que par sa grandeur (...), que cet architecte a prêté gracieusement son immense talent, [nous exprimons] à M. Dalmas la profonde reconnaissance de la population entière de Villars-sur-Var », écrit l'assemblée communale.

MORGANE TYMEN

1. La longue mémoire des pierres, de Colette et Michel Bourrier-Reynaud, aux éditions L'ancre solaire.